

**Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron**  
**82140 Saint Antonin Noble Val**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 5 MARS 2020**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le cinq mars de l'an deux mille vingt, au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances à St Antonin N.V., sous la présidence de M. MASSAT, Maire de VAREN, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 28 février 2020. Nombre de délégués en exercice : 38. Nombre de présents : 25. Nombre de votants : 28.

Présents : Mesdames HEMSEN, IORDANOFF, LAFON, LASSEIGNE, PAVAGEAU, RAUJOL ; Messieurs AGAM, BAYLAC, BENAVENT, BONSANG, BOULPICANTE, BREIL, CROS, CUBAYNES, DURAND, ESPINOSA, FERTE, FRAUCIEL, GAUTIER, HEBRARD, MAFFRE, MARTY, ROMANO, TABARLY, VIROLLE.

Absents : Mme AUDOUARD a donné procuration à M. CUBAYNES. Mme MARTINEZ a donné procuration à Mme LAFON. M. LE ROY a donné procuration à Mme PAVAGEAU. Mmes CAGNAC, LAMERA, MEDAL et MM. BURG, FABRE, FERAL , ICHES, VIDAL, VIVEN.

M. DURAND a été élu secrétaire de la séance.

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 25 Février 2020.
2. Vote des comptes administratifs, vote des comptes de gestion.
3. Affectation des résultats.

**1 - Compte rendu du conseil communautaire du 25 Février 2020.**

Monsieur le Président soumet au vote le compte rendu du conseil communautaire précédent du 25 Février 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

**REF. 2020\_2031**

**Objet : CA - Budget Annexe ASSAINISSEMENT – Approbation du Compte Administratif 2019.**

Réunis sous la présidence de M. MAFFRE, 1<sup>er</sup> vice-président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2019, dressé par M. André MASSAT, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2019 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2019, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses 448 374,00 €

Recettes	660 323,54 €
Soit un excédent de	211 949,54 €

En section d'investissement :

Dépenses	203 097,22 €
Recettes	251 336,02 €
Solde exécution	48 238,80 €
Reste à réaliser Dépenses	168 500,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un déficit de	120 261,20 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT, figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

**REF. 2020\_2032**

**Objet : CA- Budget Général – Approbation du Compte Administratif 2019.**

Réunis sous la présidence de M. Christian MAFFRE, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget général de l'exercice 2019, dressé par M. André MASSAT, Président, qui s'est retiré au moment du vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget général 2019 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du Budget général de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget général 2019, soit :

En section de fonctionnement :

Dépenses	4 967 683,78 €
Recettes	5 674 066,72 €
Soit un excédent de	706 382,94 €

En section d'investissement :

Dépenses	293 604,59 €
Recettes	961 796,81 €
Solde exécution	668 192,22 €
Reste à réaliser Dépenses	525 200,00 €
Reste à réaliser Recettes	69 300,00 €
Soit un excédent de	212 292,22 €

**REF. 2020\_2033**

**Objet : CA - Budget Annexe « Locations Développement Economique » - Approbation du Compte Administratif 2019.**

Réunis sous la présidence de M. Christian MAFFRE, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Locations Développement Economique de l'exercice 2019, dressé par M. André MASSAT, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « Locations Développement Economique 2019» tel qu'il a été présenté.

DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Locations Développement Economique de la Communauté de Communes.

CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe Locations Développement Economique 2019, soit :

<u>En section de fonctionnement :</u>	
- Dépenses :	75 966,22 €
- Recettes :	103 158,74 €
Soit un excédent de	27 192,52 €
<u>En section d'investissement :</u>	
- Dépenses	60 310,04 €
- Recettes	66 367,10 €
Solde exécution	6 057,06 €
- Reste à réaliser Dépenses	0,00 €
- Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	6 057,06 €

#### **REF. 2020\_2034**

##### **Objet : CA - Budget Annexe « EAU POTABLE » – Approbation du Compte Administratif 2019.**

Réunis sous la présidence de M. MAFFRE, 1<sup>er</sup> vice-président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe « EAU POTABLE » de l'exercice 2019, dressé par M. André MASSAT, Président, qui s'est retiré au moment du vote, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « EAU POTABLE » 2019 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe « EAU POTABLE » de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe « EAU POTABLE » 2019, soit :

<u>En section de fonctionnement :</u>	
Dépenses	1 293 836,58 €
Recettes	2 324 706,63 €
Soit un excédent de	1 030 870,05 €

<u>En section d'investissement :</u>	
Dépenses	1 850 956,64 €
Recettes	2 447 085,97 €
Solde exécution	596 129,33 €
Reste à réaliser Dépenses	235 203,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	360 926,33 €

#### **REF. 2020\_2035**

##### **Objet : CA - Budget Annexe « GEMAPI » - Approbation du Compte Administratif 2019.**

Réunis sous la présidence de M. Christian MAFFRE, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget GEMAPI de l'exercice 2019, dressé par M. André MASSAT, Président, qui s'est retiré au moment du vote, Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « GEMAPI » 2019 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif GEMAPI 2019, soit :

<u>En section de fonctionnement :</u>	
- Dépenses :	234 045,01 €
- Recettes :	240 804,13 €
Soit un excédent de	6 759,12 €

<u>En section d'investissement :</u>	
Dépenses	42 212,69 €

Recettes	58 025,23 €
Solde exécution	15 812,54 €
Reste à réaliser Dépenses	0,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	15 812,54 €

#### **REF. 2020\_2036**

##### **Objet : CA - Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal » - Approbation du Compte Administratif 2019.**

Réunis sous la présidence de M. Christian MAFFRE, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget annexe Office de Tourisme Intercommunal de l'exercice 2019, dressé par M. André MASSAT, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal» 2019 tel qu'il a été présenté. DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de Communes.

CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif Office de Tourisme Intercommunal 2019, soit :

##### En section de fonctionnement :

- Dépenses :	316 744,27 €
- Recettes :	348 926,59 €
Soit un excédent de	32 182,32 €

##### En section d'investissement :

Dépenses	2 724,07 €
Recettes	3 022,44 €
Solde exécution	298,37 €
Reste à réaliser Dépenses	0,00 €
Reste à réaliser Recettes	0,00 €
Soit un excédent de	298,37 €

#### **REF. 2020\_2037**

##### **Objet : CA - Budget Annexe « ZA Pech Rondols » - Approbation du Compte Administratif 2019.**

Réunis sous la présidence de M. Christian MAFFRE, Vice-Président, élu Président de séance en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le Compte Administratif du Budget annexe « ZA Pech Rondols » de l'exercice 2019, dressé par M. André MASSAT, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice.

Le Conseil Communautaire, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « ZA Pech Rondols » 2019 tel qu'il a été présenté.
- DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2019 du Budget Annexe « ZA Pech Rondols » de la Communauté de Communes.
- CONSTATE pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats tels que définis dans le Compte Administratif du Budget Annexe « ZA Pech Rondols » 2019, soit :

##### En section de fonctionnement :

- Dépenses :	137 781,46 €
- Recettes :	216 448,80 €
Soit un excédent de	78 667,34 €

##### En section d'investissement :

- Dépenses :	144 073,72 €
- Recettes :	163 750,00 €
Soit un excédent de	19 676,28 €

Sur le Compte Administratif du Budget Annexe « ZA Pech Rondols », figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers communautaires présents.

## **2bis - COMPTES DE GESTION 2019**

### **REF. 2020\_2038**

**Objet : CG - Budget annexe « ASSAINISSEMENT » - Approbation du Compte de Gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2020\_2031, le Compte Administratif du Budget annexe « ASSAINISSEMENT » 2019.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « ASSAINISSEMENT » 2019 établi par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « ASSAINISSEMENT » 2019 dressé par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2019 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

### **REF. 2020\_2039**

**Objet : CG - Budget général - Approbation du Compte de Gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2020\_2032, le Compte Administratif du Budget Général 2019.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Général 2019 établi par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget Général 2019 dressé par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2019 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

**REF. 2020\_2040**

**Objet : CG - Budget annexe « Location Développement Economique » - Approbation du Compte de Gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2020\_2033, le Compte Administratif du Budget annexe « Location Développement Economique » 2019. Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « Location Développement Economique » 2019 établi par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « Location Développement Economique » 2019 dressé par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2019 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

**REF. 2020\_2041**

**Objet : CG - Budget annexe « EAU POTABLE » - Approbation du Compte de Gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2020\_2034, le Compte Administratif du Budget annexe « EAU POTABLE » 2019.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « EAU POTABLE » 2019 établi par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « eau potable » 2019 dressé par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2019 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

**REF. 2020\_2042**

**Objet : CG - Budget annexe « GEMAPI » - Approbation du Compte de Gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération N° 2020\_2035, le Compte Administratif du Budget annexe « GEMAPI » 2019.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « GEMAPI » 2019 établi par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « GEMAPI » 2019 dressé par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2019 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

#### **REF. 2020\_2043**

**Objet : CG - Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » - Approbation du Compte de Gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération

N° 2020\_2036, le Compte Administratif du Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » 2019.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » 2019 établi par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal » 2019 dressé par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2019 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

#### **REF. 2020\_2044**

**Objet : CG - Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » - Approbation du Compte de Gestion 2019.**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée a approuvé au cours de la même séance par délibération

N° 2020\_2037, le Compte Administratif du Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » 2019.

Après s'être assuré de la concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » 2019 établi par M. le Trésorier,

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Trésorier

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de Gestion du Budget annexe « ZA – PECH RONDOLS » 2019 dressé par M. le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur au Compte Administratif 2019 qui n'appelle ni observation, ni réserve.

### **3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

#### **REF. 2020\_2045**

**Objet : Budget Annexe « Locations Développement Economique » - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019.**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des résultats du Compte Administratif du Budget Annexe « Locations Développement Economique», constatés à la clôture de l'exercice 2019 (délibération 2020\_2033) au cours de ce même conseil communautaire.

Le dit Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### En section de fonctionnement :

- Dépenses :	75 966,22 €
- Recettes :	103 158,74 €
Soit un excédent de fonctionnement	27 192,52 €

#### En section d'investissement :

- Dépenses	60 310,04 €
- Recettes	66 367,10 €
Soit un excédent d'investissement	6 057,06 €

Conformément aux dispositions de l'instruction M 14, ces résultats seront repris au Budget Primitif 2020 comme suit :

#### Excédent de fonctionnement :

- Compte 002 : Excédents de fonctionnement reporté	7 192,52 €
- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisé	20 000,00 €

#### Excédent d'investissement :

- Compte 001 : Excédent d'investissement reporté	6 057,06 €
--	------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'AFFECTER les résultats de fonctionnement et d'investissement comme proposé ci-dessus.

#### **REF. 2020\_2046**

**Objet : Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal » - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019.**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des résultats du Compte Administratif du Budget Annexe « Office de Tourisme Intercommunal », constatés à la clôture de l'exercice 2019 (délibération 2020\_2036) au cours de ce même conseil communautaire.

Le dit Compte Administratif fait apparaître les résultats suivants :

#### En section de fonctionnement :

- Dépenses :	316 744,27 €
--------------	--------------



- Recettes : 348 926,59 €

Soit un excédent de fonctionnement 32 182,32 €

En section d'investissement :

- Dépenses 2 724,07 €

- Recettes 3 022,44 €

Soit un excédent d'investissement 298,37 €

Conformément aux dispositions de l'instruction M 14, ces résultats seront repris au Budget Primitif 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement :

- Compte 002 : Excédents de fonctionnement reporté 22 182,32 €

- Compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisé 10 000,00 €

Excédent d'investissement :

- Compte 001 : Excédent d'investissement reporté 298,37 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'AFFECTER les résultats de fonctionnement et d'investissement comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré à St Antonin Noble Val,  
Le 5 Mars 2020,

Le Président

André MASSAT